

CONSTITUTIONS, RÈGLES

ET

RÈGLEMENTS

DE

l'Assemblée Législative

DU

CANADA.

*Adoptés par la Chambre, dans la 3e Session du 6e Parlement,
et révisés dans les Sessions subséquentes.*

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR HUNTER, ROSE ET CIE., RUE SALLY.

1866.